Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_095-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 095

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHIEN - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL- Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants: 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_095-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 095

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-24, 332-25 et 332-26;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de la CCFI, notamment la compétence Organisation de la mobilité, effective depuis le 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que par délibération en date du 4 avril 2023, le conseil communautaire a adopté le plan de mobilité simplifié de la CCFI, feuille de route en matière de mobilité, qui prévoit un axe relatif au développement des transports en commun ;

Considérant la volonté de mettre en place un réseau de transport public (lignes de bus) à l'échelle de la CCFI avant la fin de l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission en charge de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un service de transport régulier (bus) ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_095-DE

Il vous est proposé:

- de créer un emploi non-permanent à temps complet de de chargé de mission élaboration, mise en œuvre et suivi d'un service de transport régulier (bus) dans le grade d'attaché territorial, grade de catégorie A, afin de mener à bien le projet suivant :
- mise en service d'un réseau de transport public (lignes de bus) à l'échelle de la CCFI avant fin 2024,
- l'agent contractuel sera recruté pour une durée prévisible de 2 ans,
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 2 du grade d'attaché territorial,
- le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2022/042 du 15 mars 2022 est applicable,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vote:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 4 juillet 2023, Pour extrait certifié conforme,

Le President, CO

Valentin BELLEVA

FLANDRE